

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Marine Machinery and Services / Machineries et
services maritimes
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet BUOY TENDING SERVICES	
Solicitation No. - N° de l'invitation FP999-130002/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client FP999-130002	Date 2013-12-02
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ML-016-23986	
File No. - N° de dossier 016ml.FP999-130002	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-12-06	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Wilkie, Neil	Buyer Id - Id de l'acheteur 016ml
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0579 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0897
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

FP999-130002/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

016ml

Client Ref. No. - N° de réf. du client

FP999-130002

File No. - N° du dossier

016mlFP999-130002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cet amendement 004 est émis afin de répondre aux questions soumises par les parties intéressées. Voir le document PDF ci-joint.

Questions et réponses suivant les journées d'industrie pour le balisage de bouées de la Garde côtière canadienne

#Q	Questions	Réponses
1	Quelles sont les exigences en matière d'assurance pour les entrepreneurs?	Il est prévu qu'il n'y aura pas d'obligation réglementaire d'assurance, mais toutefois il est conseillé à l'entrepreneur d'en discuter avec leur compagnie d'assurance afin de déterminer si une couverture d'assurance est souhaitable et quel niveau d'assurance est appropriée.
2	Quelles sont les responsabilités de l'entrepreneur à l'égard d'un incident ou d'un accident lié à une bouée qui se produit dans sa zone de contrat?	La responsabilité financière sera limité à la valeur totale du contrat, par exemple, pour un contrat d'une durée de 5 ans avec deux options pour une année supplémentaire et la valeur annuelle est de 10 000\$, la responsabilité maximale serait de 50 000\$ pour les 5 premières années, 60 000\$ au cours de la première année de l'option et 70 000\$ au cours de la deuxième année d'option.
3	En ce qui concerne les temps de réponse prescrits indiqués à l'annexe A (Énoncé de travail), l'entrepreneur devra-t-il les respecter même en présence de facteurs indépendants de sa volonté tels que des eaux agitées en raison des mauvaises conditions météorologiques ou le retard causé par l'attente de la Garde côtière canadienne à fournir le matériel de remplacement?	Les temps de réponse prescrits indiqués dans l'annexe A de la lettre d'intérêt se fondent sur l'hypothèse que l'entrepreneur peut obtenir le matériel de remplacement et se déplacer de façon sécuritaire vers la bouée pour effectuer le travail. S'il survient des facteurs indépendants de sa volonté tels que des eaux agitées en raison des mauvaises conditions météorologiques ou la nécessité d'attendre que la Garde côtière canadienne apporte le matériel de remplacement, des modifications seront apportées aux temps de réponse prescrits.
4	En ce qui concerne les temps de réponse prescrits indiqués à l'annexe A (Énoncé de travail), le temps de réponse maximal prescrit (p. ex., quatre jours) est-il indiqué en jours civils ou en jours ouvrables?	En jours civils.
5	Les bateaux de pêche conviennent-ils aux opérations de balisage? À l'heure actuelle, des entrepreneurs utilisent-ils des bateaux de pêche pour effectuer des opérations de balisage? Si un bateau de pêche est déjà immatriculé, faut-il obtenir une autre immatriculation ou une immatriculation distincte pour effectuer des opérations de balisage?	Les bateaux de pêche peuvent convenir aux opérations de balisage, et beaucoup de bateaux de pêche sont utilisés à cet effet à l'heure actuelle sur la côte est en vertu d'un contrat conclu avec la Garde côtière canadienne. Il y a une différence entre l'immatriculation d'un bateau de pêche et l'immatriculation en tant que bateau commercial. Une fois qu'un bateau de pêche est exploité commercialement pour des activités autres que la pêche, d'autres règlements s'appliquent, et le bateau doit se conformer à ces règlements. Il est possible qu'un bateau ait un double usage et une double immatriculation.

Questions et réponses suivant les journées d'industrie pour le balisage de bouées de la Garde côtière canadienne

#Q	Questions	Réponses
6	<p>Au point 4 de l'énoncé de travail, il est mentionné que « L'entrepreneur doit fournir une preuve de propriété des navires utilisés ou une autorisation écrite du propriétaire indiquant que l'entrepreneur peut utiliser les navires tous les jours, 24 heures sur 24, pendant toute la durée du contrat. » Puisque le temps de réponse est de quatre à six jours, cela pourrait constituer un obstacle pour quiconque souhaite louer à quelqu'un d'autre ou sous-traiter avec quelqu'un d'autre étant donné que le propriétaire de bateau pourrait vouloir une certaine flexibilité.</p>	<p>La Garde côtière canadienne examinera cette exigence et, si elle la modifie, elle intégrera la modification dans les documents de la demande de proposition utilisés pour l'appel d'offre en décembre.</p>
7	<p>Est-il obligatoire d'effectuer un test de « chavirement » (stabilité) ou une évaluation de la stabilité?</p>	<p>Si l vous plaît reportez-vous à la page Web sur la sécurité maritime de Transports Canada ou communiquez avec un bureau de Transports Canada.</p>
8	<p>Y a-t-il une exigence obligatoire en ce qui concerne la certification de capitaine assorti de restrictions?</p>	<p>Les exigences relatives au recrutement et aux qualifications de l'équipage sont prescrites par Transports Canada et dépendent de divers facteurs tels que la taille et le type du navire et le lieu de travail (à proximité du littoral, en eaux abritées, etc.). Reportez-vous à la page Web sur la sécurité maritime de Transports Canada ou communiquez avec un bureau de Transports Canada.</p>
9	<p>Si nous avons déjà effectué une évaluation de la stabilité de notre bateau, devons-nous en effectuer une autre pour pouvoir soumissionner?</p>	<p>Si l'évaluation précédente était liée à des opérations de balisage et qu'aucun changement de condition n'a eu lieu (p. ex., même poids d'ancre levée), elle devrait être valide.</p>
10	<p>Je suis un entrepreneur actuellement lié par contrat à la Garde côtière canadienne dans les Maritimes et je souhaite continuer à faire le même travail. Je sais que la demande de proposition sera affichée en ligne, mais je n'ai pas d'ordinateur. Puis-je être avisé et recevoir les documents par la poste, comme auparavant?</p>	<p>La Garde côtière canadienne communique directement avec les entrepreneurs actuels pour faire en sorte qu'ils continuent d'avoir accès à cette information. Pour ceux et celles qui ne sont pas des entrepreneurs actuels de la Garde côtière canadienne et qui désirez recevoir une copie papier de la demande de proposition, veuillez nous contacter au (613) 301-0059 ou nous envoyer une demande écrite à l'attention de Joelle Pilon, 200 rue Kent, Ottawa, ON K1A 0E6</p>
11	<p>Je suis un entrepreneur actuellement lié par contrat à la Garde côtière canadienne dans les Maritimes et je souhaite continuer à faire le même travail. Puis-je savoir quels contrats prennent fin en 2014?</p>	<p>Cette information figurera dans les documents de la demande de proposition utilisés pour l'appel d'offres en décembre, qui sera affichée sur la page Web Achatsetventes.gc.ca.</p>

Questions et réponses suivant les journées d'industrie pour le balisage de bouées de la Garde côtière canadienne

#Q	Questions	Réponses
12	<p>En ce qui concerne la soumission financière présentée dans la lettre d'intérêt (S-2), les frais liés aux pannes sont-ils payés séparément du contrat principal au taux horaire?</p>	<p>Non, les frais liés aux pannes doivent être chiffrés en tant que montant fixe. À l'étape de la demande de proposition en décembre 2013, les historiques de pannes seront fournis pour chaque zones de contrat. Dans la lettre d'intérêt, un seul historique de pannes a été présenté à titre d'exemple. Si vous proposez des prix pour une intervention en cas de panne à l'étape de la lettre d'intérêt, veuillez les formuler sur une base hypothétique (p. ex., « en supposant cinq pannes qui nécessiteront 30 heures de travail maritime »).</p>
13	<p>En ce qui concerne la soumission financière (S-2) présentée dans la lettre d'intérêt, la Garde côtière canadienne demande une estimation de coût sur une période d'un an en ce qui concerne la maintenance prévue, qui consiste à remplacer les amarres des bouées chaque cinq ans (région du Centre et de l'Arctique). Devrons-nous supposer que 20 % de ces amarres seront remplacées en 2014? Qu'arrive-t-il si elles ont déjà été remplacées avant l'octroi du contrat?</p>	<p>Il est entendu que la soumission financière présentée dans la lettre d'intérêt est la « l'estimation la plus plausible » pour aider la Garde côtière canadienne à planifier l'étape de la demande de proposition. Veuillez supposer que 20 % des amarres de bouées seront remplacées chaque année en ce qui concerne cet exercice. Les échéances actuelles relatives au remplacement des amarres de bouées seront présentées dans les documents de la demande de proposition, qui sont plus détaillés que les renseignements présentés dans les documents joints à la lettre d'intérêt.</p>
14	<p>En ce qui concerne la demande de proposition, l'entrepreneur devra-t-il soumissionner pour toutes les zones de contrat situées dans une région?</p>	<p>Non, un entrepreneur peut soumissionner pour une zone de contrat ou plus d'une zone de contrat ou toutes les zones de contrat situées dans une région ou à l'échelle nationale.</p>
15	<p>Quel est l'échéancier relatif au remplacement des amarres de bouées (maintenance prévue) dans chaque zone de contrat?</p>	<p>Les détails des échéances relatives au remplacement des amarres de bouées seront présentés dans les documents de la demande de proposition, lesquels sont plus détaillés que les renseignements présentés dans les documents joints à la lettre d'intérêt.</p>

Questions et réponses suivant les journées d'industrie pour le balisage de bouées de la Garde côtière canadienne

#Q	Questions	Réponses
16	Est-ce que 20 % des amarres de bouées doivent être remplacées (maintenance prévue) chaque année, ou une fois tous les cinq ans (dans la région du Centre et de l'Arctique)?	En ce qui concerne une base de la Garde côtière canadienne ou le dépôt d'une zone d'opération, 20 % des amarres de bouées doivent être remplacées chaque année (dans le secteur des Grands Lacs de la région du Centre et de l'Arctique, qui comprend tout l'Ontario). Puisque la Garde côtière canadienne bénéficie d'un financement pour remplacer le matériel à ce rythme, il n'est pas possible d'accélérer considérablement celui-ci pour remplacer, par exemple, toutes les amarres de bouées dans une année. Veuillez noter que le même principe s'applique dans d'autres régions du pays, dans lesquelles il y a différents cycles de remplacement (p. ex., sur la côte Ouest, 25 % des amarres de bouées doivent être remplacées chaque année).
17	Si nous n'avons jamais participé à des opérations de balisage auparavant, comment pouvons-nous produire les estimations de taux horaire ou les autres estimations de coûts que vous demandez?	Il est entendu que l'estimation des coûts présentée dans la lettre d'intérêt est la « meilleure estimation plausible » pour aider la Garde côtière canadienne à planifier l'étape de la demande de proposition. Vous pouvez inclure toute hypothèse ou supposition que vous formulez, ou mentionner que vos estimations sont fondées sur des délais préliminaires pour effectuer les travaux.
18	En ce qui concerne les commentaires à propos de la lettre d'intérêt, la Garde côtière canadienne s'attend-elle à recevoir des commentaires au sujet de la structure et de la taille des zones de contrat? Si je veux baliser un plus petit nombre de bouées dans ma région que le nombre indiqué dans la lettre d'intérêt, puis-je vous en faire part?	Oui, la Garde côtière canadienne s'attend à recevoir des commentaires au sujet de la structure et de la taille de la zone de contrat. Si vous voulez baliser un plus petit nombre de bouées, veuillez en faire part comme suggestion pour une zone de contrat plus petite. Si aucune modification de zone de contrat n'est reçue, les mêmes zones de contrat seront utilisées à l'étape de la demande de proposition. Il est important de noter que la Garde côtière prendra en considération, en premier lieu, les propositions qui comprennent les zones de contrat en entier et que s'il n'y a pas de proposition pour une zone en entier, prendra en considération les autres propositions.

Questions et réponses suivant les journées d'industrie pour le balisage de bouées de la Garde côtière canadienne

#Q	Questions	Réponses
19	<p>Il serait utile qu'il y ait un réseau de plus petits entrepreneurs afin que l'industrie puisse les connaître et faire appel à eux pour la sous-traitance. Est-ce que la Garde côtière canadienne fournit une liste d'entreprises actuellement liées par contrat pour effectuer des opérations de balisage, et est-ce que la Garde côtière canadienne fournit une liste d'entreprises ou d'entrepreneurs qui se sont montrés intéressés envers cette nouvelle offre?</p>	<p>Les contrats existants ayant une valeur de plus de 10 000\$ sont publiés sur la page internet du MPO dans le cadre de la divulgation réglementée, les informations comprennent le nom de l'entrepreneur; ceux-ci peuvent être trouvés à http://www.dfo-mpo.gc.ca/pd-cp/index_f.asp ; veuillez noter que le code pour le balisage des bouées est 4464. Pour ce qui attrait à la remise d'une liste des noms des compagnie qui pourraient être intéressées à soumissionner sur ce projet, le gouvernement ne peut répondre directement à cette demande. La loi sur la Protection des renseignements personnels du Canada exige que TPSGC respecte les droits des entreprises canadiennes sur la vie privée en limitant la collecte, l'utilisation et la divulgation de l'information des entreprises sans leur consentement personnel. Cependant, le Canada a pour but d'aider les petites entreprises en fournissant un accès aux demandes du processus de balisage des bouées pour la suite du processus. « Si un entrepreneur souhaite communiquer avec un autre entrepreneur, ils seront invités à communiquer le Canada par courriel (ASD Buoy Inquiry email) et de leur donner leurs coordonnées qu'ils aimeraient transmettre à l'entrepreneur déterminé dans le courriel (tout ceci en respectant la vie privée) et de demander à l'entrepreneur de contacter le demandeur s'ils veulent faire des affaires ensemble ». Voici le courriel à utiliser pour ce processus : ASD_Buoy_Inquiries@dfo-mpo.gc.ca . Ce processus est strictement volontaire.</p>
20	<p>Étant donné que le nombre de zones de contrat est passé de 180 à 55 dans les Maritimes, il serait utile d'avoir une liste rendant compte de ces 55 zones et du nombre d'anciennes zones de contrat qui sont maintenant intégrées dans les nouvelles zones, ainsi que des dates d'expiration de ces contrats.</p>	<p>Des renseignements complets concernant le lien entre les nouvelles et les anciennes zones de contrat dans les Maritimes seront présentés dans la demande de proposition qui sera affichée en décembre.</p>
21	<p>Est-ce que la Garde côtière canadienne peut indiquer combien ça lui coûte actuellement pour réaliser ce travail là où elle l'effectue elle-même?</p>	<p>Bien que la Garde côtière canadienne assure le suivi du coût de l'exécution de ses programmes par région et à l'échelle nationale, cette information n'est pas disponible par zone de contrat.</p>

Questions et réponses suivant les journées d'industrie pour le balisage de bouées de la Garde côtière canadienne

#Q	Questions	Réponses
22	Pouvons-nous connaître l'historique du travail nécessaire dans chaque zone de travail, p. ex., à la mise en service, combien de bouées doivent-elles être repositionnées ou sur combien de bouées faut-il remplacer du ruban adhésif?	Les renseignements et les détails de ce type seront présentés dans les documents de la demande de proposition utilisés pour l'appel d'offres en décembre, qui sera affichée sur la page Web Achatsetventes.gc.ca .
23	Quel type d'installation faut-il pour l'entreposage des lanternes?	Les lanternes doivent être entreposées dans un endroit fermé, dans l'obscurité et au sec. Il est préférable que le local soit chauffé, mais ce n'est pas indispensable.
24	Pourriez-vous définir ce que signifie aire de dépôt « protégée »? Qu'est-ce que cela implique exactement?	L'aire de dépôt doit être protégée contre le vol de matériel. Si des lanternes sont entreposées, le bâtiment servant à leur entreposage doit être verrouillé. En ce qui concerne le matériel plus gros, comme les chaînes, les bouées et les ancres, il doit être entreposé sur une surface plane dans une enceinte clôturée verrouillable.
25	Est-ce qu'une formation sur l'utilisation et la maintenance des lanternes sera offerte à l'entrepreneur, et est-ce que l'entrepreneur aura à sa disposition du matériel spécialisé comme un programmeur de lanterne?	La Garde côtière canadienne offrira une séance d'introduction aux lanternes. La possibilité de fournir du matériel spécialisé, comme les programmeurs de lanterne, est sous évaluation. Des renseignements à ce sujet seront présentés dans les documents de la demande de proposition utilisés pour l'appel d'offres en décembre, qui sera affichée sur la page Web Achatsetventes.gc.ca .
26	Comment la question des pièces de rechange en ce qui concerne les bouées, les chaînes, les ancres et les lanternes sera-t-elle traitée dans la demande de proposition? Les entrepreneurs pourraient-ils se procurer les bouées directement du fabricant?	La Garde côtière canadienne fournira tout le matériel à l'entrepreneur.
27	De quel matériel un entrepreneur a-t-il besoin pour utiliser le système mobile de données de la Garde côtière canadienne?	Un ordinateur de type PC (que ce soit un de table ou portatif), tournant sous Windows 7 ou XP est nécessaire pour utiliser la version mobile du système de données de la Garde côtière canadienne.

Questions et réponses suivant les journées d'industrie pour le balisage de bouées de la Garde côtière canadienne

#Q	Questions	Réponses
28	Je suis un entrepreneur actuellement lié par contrat à la Garde côtière canadienne dans les Maritimes et je souhaite continuer à faire le même travail. Les nouvelles zones de contrat que propose la Garde côtière canadienne sont trop grandes, et les pêcheurs contractants n'auront pas le temps de prendre en charge d'autres zones. Est-ce que la Garde côtière canadienne envisagera de faire en sorte qu'il y ait de petites zones de contrat pour que les pêcheurs puissent continuer de soumissionner les travaux?	La Garde côtière canadienne cherche à obtenir des avis à ce sujet. Des renseignements détaillés et précis sont demandés au sujet, entre autres, de zones de contrat particulières recommandées et des raisons pour lesquelles ces zones devraient être structurées de telle façon. La Garde côtière canadienne examinera tous les renseignements reçus.
29	Où sont les six baliseurs que la Garde côtière canadienne mettra hors service parce qu'elle confie ces travaux à des entrepreneurs? Est-il possible de louer ou d'acheter un ou plusieurs de ces baliseurs?	Le NGCC <i>Tracy</i> , le NGCC <i>Ile Saint-Ours</i> , le NGCC <i>Traverse</i> , le NGCC <i>Ile Cove</i> et le NGCC <i>Ile Caribou</i> sont dans la région du Centre et de l'Arctique et le NGCC <i>Harp</i> est dans la région de l'Atlantique. Pour la location ou l'achat d'un de ces navires, veuillez s'il vous plaît vous référer à la réponse de la question 57.
30	Est-ce que les grosses bouées feront l'objet de contrats à l'avenir?	Non pour le moment.
31	Est-ce que cette initiative a une incidence sur la relation qui existe entre les administrations portuaires et la Garde côtière canadienne?	Dans certaines régions, les administrations portuaires ont un contrat pour le balisage de bouées avec la Garde côtière. La Garde côtière fait des modifications aux contrats qui existaient auparavant. 1. Des zones de contrat plus grandes sont proposées 2. Les termes des contrats sont prolongés 3. La Garde côtière exige que les navires de moins de 15 tonnes des entrepreneurs doivent être inscrits dans le Programme de conformité des bâtiments commerciaux de Transports Canada (comme sous le nom de Programme vignette bleue ou « Blue Decal Program »).
32	Pourrait-on avoir plus de temps pour soumissionner?	Non, le calendrier ne le permet pas.

Questions et réponses suivant les journées d'industrie pour le balisage de bouées de la Garde côtière canadienne

#Q	Questions	Réponses
33	Que vont faire la Garde côtière canadienne et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada des commentaires que nous leur faisons parvenir?	La Garde côtière canadienne et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, utiliseront les renseignements reçus de la part des parties intéressées pour perfectionner l'énoncé de travail. La Garde côtière canadienne et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada souhaite en particulier recevoir des commentaires sur i) la structure des zones de contrat, ii) la durée du contrat et iii) les options concernant l'entreposage et le transport de matériel. La Garde côtière canadienne et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne publieront pas les renseignements reçus de la part des entreprises, mis à part les questions et les réponses qui fournissent des éclaircissements au sujet de l'initiative.
34	Est-ce que la Garde côtière canadienne exigera des cautionnements de soumission, des cautionnements de bonne exécution ou des cautionnements pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux?	Non, aucun cautionnement ne sera requis.
35	Pouvons-nous avoir des exemples de ce à quoi ressembleront les conditions du contrat?	<i>Réponse à venir</i>
36	Des procédures de travail ont-elles été établies en ce qui concerne la mise en place et le retrait des bouées?	Reportez-vous à l'appendice A.5, qui présente certaines lignes directrices générales sur la manipulation des bouées. Les propriétaires de bateau doivent élaborer leurs propres procédures, puisque celles-ci varient grandement selon le type d'équipement et de méthodologie utilisés.
37	Comment les entrepreneurs doivent-ils positionner les bouées?	Reportez-vous à la section 5 de l'annexe A. Le Système de positionnement mondial différentiel (DGPS) est le principal système utilisé pour positionner les bouées. Lorsque le DGPS n'est pas disponible, il est possible d'utiliser un système de localisation GPS combiné à un autre système de positionnement. L'information pour le positionnement est présentée à l'entrepreneur sur la fiche de données sur les bouées (reportez-vous à l'annexe A.2 pour voir un exemple de fiche de données sur les bouées).
38	En ce qui concerne l'inspection des amarres, peut-on les faire inspecter par un plongeur plutôt que de lever tout l'assemblage de la bouée, ce qui réduirait le poids à lever?	Les plongeurs peuvent compléter le travail qui ne nécessite pas de lever des matériaux.

Questions et réponses suivant les journées d'industrie pour le balisage de bouées de la Garde côtière canadienne

#Q	Questions	Réponses
39	Si mon bateau est immatriculé en Europe, dois-je obtenir une nouvelle immatriculation du Canada?	D'abord, votre bateau doit être immatriculé au Canada. Ensuite, il doit être conforme aux règlements du Canada. Les règlements varient selon la taille du bateau. Reportez-vous à la page Web sur la sécurité maritime de Transports Canada ou communiquez avec un bureau de Transports Canada.
40	Si mon bateau n'a jamais été inspecté auparavant, comment savoir s'il est conforme aux règlements?	Si la jauge brute de votre bateau est supérieure à 15 tonneaux, vous devez le faire inspecter. Par conséquent, nous présumons que cette question se rapporte à un bateau d'une jauge brute de moins de 15 tonneaux. Le formulaire d'inscription au Programme de conformité des petits bâtiments de Transports Canada, connu aussi sous le nom « initiative de la vignette bleue », consiste en une liste de vérification qui aidera les propriétaires de bateau à évaluer eux-mêmes si leur bateau est conforme aux règlements applicables.
41	Le Programme de conformité des petits bâtiments (vignette bleue) de Transports Canada n'est pas juste. Puisqu'il s'agit d'un programme pour aider les propriétaires de bateau à évaluer eux-mêmes si leur bateau est conforme aux règlements applicables et que Transports Canada n'assure pas de suivi rigoureux, certains entrepreneurs pourraient obtenir une vignette bleue sans pour autant se conformer aux règlements.	La Garde côtière canadienne exige l'adhésion au Programme de conformité des petits bâtiments (vignette bleue) en tant qu'exigence minimale pour soumissionner. D'autres méthodes d'évaluation seront utilisées pour vérifier que les bateaux utilisés sont conformes.
42	Est-il nécessaire de remplir ces modèles (S-1 et S-2)? Si notre entreprise n'a pas répondu à la lettre d'intérêt, pouvons-nous tout de même répondre à la demande de proposition, ou serons-nous exclus du processus?	Il n'est pas nécessaire de les remplir et il ne s'agit pas d'une exigence pour répondre à la demande de proposition, qui est un processus distinct.
43	Est-ce que les bouées à espar sont comprises dans votre définition de « bouée »?	Oui, la définition comprend toutes les bouées d'un diamètre de 1,4 m ou moins (incluant les espars).
44	Vous parlez des temps de réponse en cas de panne. Combien de fois arrive-t-il à la Garde côtière canadienne de dépasser ces temps de réponse particuliers?	La Garde côtière canadienne a des objectifs de « fiabilité » qui tiennent compte de la disponibilité opérationnelle globale d'un système (ensemble de bouées), et elle respecte ces objectifs aux échelles régionale et nationale. De temps à autre, il peut arriver qu'une panne pose un défi particulier en raison de l'éloignement ou d'une pénurie de matériel. La Garde côtière canadienne fait tout pour que cela arrive le moins souvent possible.

Questions et réponses suivant les journées d'industrie pour le balisage de bouées de la Garde côtière canadienne

#Q	Questions	Réponses
45	Allez-vous choisir la soumission la plus basse?	La demande de proposition est un processus concurrentiel. Toutes les soumissions seront évaluées, et normalement, le soumissionnaire qui est techniquement conforme (c.-à-d. qui satisfait à toutes les exigences obligatoires) et qui propose le prix le plus bas obtient le contrat.
46	Avons-nous le choix entre des zones complètes ou seulement quelques bouées dans une zone?	À l'étape de la lettre d'intérêt, la Garde côtière canadienne cherche à obtenir des commentaires sur la façon de structurer les zones de contrat. Une fois que la Garde côtière canadienne aura examiné tous les commentaires reçus, elle passera en revue les zones de contrat. À l'étape de la demande de proposition, les soumissionnaires peuvent faire une proposition sur une zone de contrat, en entier, sur plus d'une zone de contrat dans leur entier ou sur toutes les zones de contrat en leur entier. Un soumissionnaire peut aussi faire une proposition pour seulement un nombre déterminé de bouées qui se retrouvent dans une zone de contrat, mais veuillez prendre en note de la réponse à la question 18.
47	Est-ce que la Garde côtière canadienne nous fournira une liste de fournisseurs de matériel auxquels nous pourrions avoir recours, ou est-ce elle qui se chargera de fournir les pièces de rechange?	La Garde côtière canadienne fournira tout le matériel à l'entrepreneur.
48	Est-ce que les bouées mouillées à longueur d'année font partie du contrat?	Oui, elles font partie du contrat, à condition que leur diamètre soit de 1,4 m ou moins.
49	Une fois que le contrat est accordé, quand l'entrepreneur est-il payé? Une fois par année?	Deux fois par année, l'entrepreneur présentera une facture après la mise en service et une autre plus tard au cours de l'année après la mise hors service.
50	Est-ce la Garde côtière canadienne qui gèrera le remplacement des bouées en acier par des bouées en plastique?	Oui, à l'étape de la demande de proposition, la Garde côtière canadienne publiera toutes les dates de remplacement des bouées et toutes les zones de contrat dans lesquelles des bouées seront remplacées.
51	En ce qui concerne le Système d'information du Programme des aides à la navigation (SIPA), puis-je remplir les formulaires en anglais, ou, parce que les travaux ont lieu au Québec, dois-je les remplir en français?	Étant donné que le contrat est accordé par le gouvernement fédéral et que le travail s'y effectue dans les deux langues officielles, vous pouvez remplir les formulaires dans la langue officielle de votre choix.

Questions et réponses suivant les journées d'industrie pour le balisage de bouées de la Garde côtière canadienne

#Q	Questions	Réponses
52	Est-ce que chaque bouée est dotée de son propre système de localisation GPS?	Non, parce que cela nécessiterait des investissements majeurs et que sur le plan financier, la Garde côtière canadienne n'est pas prête à doter chaque bouée d'un système de localisation GPS.
53	Pouvons-nous utiliser un canot pneumatique de type Zodiac pour effectuer le remplacement d'une lanterne?	Oui, n'importe quel type de bateau conforme aux règlements applicables peut être utilisé. De plus, le <i>Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail</i> s'appliquera également à ce genre d'opération.
54	Si une bouée est retrouvée sur le rivage et que ses contrepois ou sa chaîne sont complètement usés, que doit-on en faire?	Tout matériel défectueux ou complètement usé, ou que l'on croit défectueux ou complètement usé, doit être retourné au dépôt de la Garde côtière canadienne.
55	Un entrepreneur peut-il effectuer les opérations de balisage dans certaines zones de contrat et sous-traiter les opérations dans d'autres zones?	Cela est à la discrétion de l'entrepreneur; un entrepreneur peut soit être l'unique partie du contrat, soit travailler en partenariat avec d'autres propriétaires de bateau, soit travailler en sous-traitance, soit être l'entrepreneur principal lié par contrat à un autre entrepreneur. L'essentiel, c'est que tous les bateaux, tous les équipages et toutes les opérations en jeu dans les travaux soient conformes aux règlements applicables.
56	Que va faire la Garde côtière canadienne de ses baliseurs?	Six navires de la Garde côtière canadienne spécialisés en balisage de bouées sont cédulés pour arrêter de service.
57	Ces baliseurs seront-ils vendus aux entreprises qui effectuent des opérations de balisage?	S'ils sont pour être vendus, ils seront mis à vendre sur le site internet de la Couronne du gouvernement sur leur page de la cession d'actifs du gouvernement et seront vendus au plus offrant.
58	Quand ces baliseurs seront-ils à vendre?	La planification finale n'est pas encore disponible par la Flotte de la Garde côtière canadienne (GCC). Il est prévu qu'elle devienne disponible peu de temps après l'attribution des contrats.
59	Pouvons-nous obtenir les caractéristiques de ces baliseurs?	Oui, des informations détaillées des navires sont disponibles sur le site internet de la Garde côtière canadienne à la page « Chercher pour un navire ». Utiliser la liste qui suit afin de faire votre recherche. Vous pouvez utiliser le nom complet ou une partie du nom pour faire votre recherche : NGCC Cove Isle , NGCC Caribou Isle , NGCC Traverse , NGCC Harp , NGCC Isle Saint-Ours et NGCC Tracy .

Questions et réponses suivant les journées d'industrie pour le balisage de bouées de la Garde côtière canadienne

#Q	Questions	Réponses
60	Pourquoi changeons-nous les choses?	Parce que cette pratique s'est avérée efficace dans l'ancienne région des Maritimes et que la Garde côtière canadienne (GCC) est élargit cette pratique à travers le Canada d'une manière durable.
61	Quel pourcentage des opérations de balisage est donné à forfait dans les autres régions?	Présentement, la Garde côtière canadienne (GCC) a sous contrat 90% de ses bouées dans la région de l'Atlantique, 7% dans la région du Centre et de l'Arctique et 51% dans la région de l'Ouest. Ce pourcentage représente seulement les bouées sous-traitées de 1.4 mètres de diamètre et moins, il ne comprend pas les bouées plus larges. Les limites régionales sont inscrites à la page web de la Garde côtière canadienne au : http://www.ccg-gcc/fra/GCC/Flotte-Accueil
62	Quel pourcentage des opérations de balisage est donné à forfait aux administrations portuaires?	Voici le pourcentage actuels des contrats qui sont donnés aux administrations portuaires pour chaque région : Atlantique, 10.3%, Centre et Arctique 1.3% et Ouest 0%. Les limites régionales sont inscrites à la page web de la Garde côtière canadienne au : http://www.ccg-gcc/fra/GCC/Flotte-Accueil
63	Pour l'option 1 dans le plan de travail où les bouées sont entreposées dans un dépôt de la Garde côtière canadienne (GCC), est-ce que la responsabilité de chargement et de déchargement des bouées relève de la Garde côtière canadienne (GCC) ou de l'entrepreneur?	Si elles sont entreposées à un dépôt de la Garde côtière canadienne (GCC), la Garde côtière canadienne (GCC) sera responsable du chargement des matériaux au dépôt même - l'entrepreneur (ou son délégué) sera responsable de l'arrimage du chargement. La plate-forme fournie par l'entrepreneur pour le transport doit être conforme à tous les règlements applicables, par exemple, les remorques utilisées à ses fins devront être en état de rouler et apte à supporter la charge ainsi qu'avoir les certifications nécessaires - la Garde côtière n'acceptera pas le chargement de matériaux dans une remorque ou un navire qu'ils croient être dangereux. Le déchargement au dépôt de l'entrepreneur serait complété par l'entrepreneur. S'il vous plaît noter que ce que nous cherchons en ce qui concerne cette question (entreposage / transport) est la rétroaction sur tous les aspects des 2 scénarios - transport, coûts, calendrier, etc., les commentaires sur d'autres options possibles sont les bienvenus.

Questions et réponses suivant les journées d'industrie pour le balisage de bouées de la Garde côtière canadienne

#Q.	Questions	Réponses
64	D'après ce que vous avez indiqué dans votre lettre d'intérêt, quelles sont les tailles et les poids des lanternes amovibles sur les bouées qui sont à retirer pour l'hiver?	La Garde côtière canadienne utilise des lanternes d'une variété de fabricants tels que Tideland, Sealite et Carmanah. Toutes les informations sur leurs produits peuvent être trouvés sur leur site internet et les numéros de modèle seront fournis dans les documents de la demande de proposition. A titre indicatif, le diamètre des lanternes sont normalement 200 à 300 mm (9" à 10"), la hauteur peut varier de 225 mm (9") à 400 mm (16") et les poids des unités peuvent varier de 2 kg (3 lb) à 25 kg (55 lb).
65	Quelle est la taille requise pour cette zone d'entreposage? (référence à l'annexe A, page 3, section 1.0, Option 2 « matériaux...transportés / entreposés par la Garde côtière canadienne (GCC) pour la zone d'entreposage sécurisée de l'entrepreneur ...pendant...contrat »)	La taille de la zone d'entreposage dépend du nombre de zones de contrat qui est envisagé, ex : le nombre de bouées ainsi que le type de bouée. Par exemple, une zone qui n'a seulement que des bouées mouillées à l'année (ou pérenne), auront besoin d'espace minimal puisque les bouées ne sont jamais retirées de l'eau. En ce qui concerne les bouées saisonnières qui sont retirées de l'eau tous les ans, l'entreposage est de mise pour les bouées, les chaînes et les ancres. La dimension des bouées est inclus dans l'appendice B et C. Un espace d'entreposage intérieur pour l'hivernage des lanternes est nécessaire (ceci s'applique aux bouées saisonnières uniquement) - l'espace doit être sec et sombre; le nombre de lanternes à retirer est indiqué sur les pages couvertures de l'appendice C. Dans le cas contraire, l'espace d'entreposage est requise pour les matériaux d'amarrage (chaînes et autres accessoires). Ces matériaux vous seront fournis par la Garde côtière afin de compléter les remplacements nécessaires chaque année (cela s'applique aux bouées pérennes seulement - voir appendice C pour le pourcentage des bouées qui doivent subir des remplacements et/ou une inspection). Un espace sera nécessaire pour le matériel de surplus prévu pour disposition (tel que des bouées endommagées, des chaînes usées), la quantité devrait être minimale.

Questions et réponses suivant les journées d'industrie pour le balisage de bouées de la Garde côtière canadienne

#Q	Questions	Réponses
66	Quel est le format à utiliser pour soumettre le formulaire S-3?	Vous pouvez utiliser le format que vous désirez.